

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

DROITS DE PORT

80.115

DATE DE CONVOCATION

14 août 1980

DATE D'AFFICHAGE

14 août 1980

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

DELIBERATION
DEPOSEE LE:
27. AOUT 1980
SOUS-PREFECTURE
de ROCHEFORT

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt
le vingt août à 20 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. BOUTET, BOUCHET, DUFOUR, BUJARD, Mme TACQUET, MM. CABAL, BOULAN, DUFEIL, BROTREAU, BERLAND, COLLE, FOUGET, MONTRON, PELLETIER, BOISARD, TAP, MAURELLET

Excusés : MM. PAPEAU - GUICHAOUA

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. NAULIN par M. COLLE
TETARD par M. MONTRON

Absents : MM. LACHAUD par Me DUFOUR
POUMAILLOUX par M. BOUTET
VIAUD

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Par délibération en date du 20 Juin 1980, la Ville de ROYAN a sollicité l'abrogation du régime des droits de port institué sur le trafic commercial et sur les produits de la pêche par arrêté Ministériel du 24 avril 1970 et du 19 mars 1970.

Par un courrier en date du 6 août 1980, M. le Directeur Départemental de l'Equipement nous a fait connaître qu'il était souhaitable de limiter cette abrogation aux sabliers titulaires d'amodiations.

Après en avoir délibéré et se rangeant à l'avis de M. le Directeur Départemental de l'Equipement,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Annule sa délibération du 20 Juin 1980,

DECIDE :

- d'abroger le régime des droits de port pour les titulaires d'amodiations,

./..

- de porter à 3 F H.T. la tonne, valeur 1/1/79 le terme variable de la redevance d'amodiation pour les sabliers, cette valeur étant révisée annuellement selon les dispositions du contrat d'amodiation.

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre MM. les Membres présents

Pour extrait conforme au Registre

Pr le Maire
Le Premier Adjoint,



VU ET APPROUVÉ.

La Rochelle, le **13. AOUT. 1981**

Pour le Premier
Le Secrétaire Général,

Hafnaoui **CHERIET**



POUR COPIE CONFORME.
La Chef du 1er Bureau
du S.C.A.E.


J. GUILPAIN